



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 252

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**SPORT**

**PRESTATION DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS - EQUIPEMENTS SPORTIFS  
COMMUNAUTAIRES - SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE**

Vu les décisions 2016/463 et 2017/392 par lesquelles le Président a autorisé la signature d'un marché et d'avenant au marché ayant pour objet l'acquisition et maintenance de défibrillateurs,

Considérant l'acquisition d'un défibrillateur pour équiper l'ARENA Béthune-Bruay,

Considérant que le défibrillateur du Stade Nautique de Loisinord a été transféré à l'ARENA Béthune-Bruay, et qu'il est nécessaire d'en aviser la société DEFIBRIL, organisme responsable de la maintenance du matériel,

Considérant que ce type de matériel nécessite une maintenance particulière,

Considérant qu'un contrat de maintenance a été signé avec la société DEFIBRIL, ayant son siège social à Saint-Laurent-du Var (06700), 395 rue Albert Camus - Résidence Le Saint-Joseph II - Bât H3 concernant les 11 défibrillateurs des équipements sportifs,

Considérant la nécessité de souscrire à l'option de suivi de la Base de Données Nationale du Ministère de la Santé (GEO DAE),

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant au contrat de maintenance, ayant pour objet d'intégrer le défibrillateur de l'ARENA Béthune-Bruay, de transférer le défibrillateur du Stade Nautique de Loisinord à l'ARENA Béthune-Bruay et de souscrire à l'option de suivi de la Base de Données Nationale du Ministère de la Santé (GEO DAE) pour les 12 défibrillateurs, pour un montant de 1 377,24 € HT pour une durée d'un an, à compter de sa notification,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant au contrat de maintenance ayant pour objet d'intégrer le défibrillateur de l'ARENA Béthune-Bruay, de procéder au transfert du défibrillateur du Stade Nautique de Loisinord à l'ARENA Béthune-Bruay et de souscrire à l'option de suivi de la Base de Données Nationale du Ministère de la Santé (GEO DAE) pour les 12 défibrillateurs, avec la société DEFIBRIL, ayant son siège social à Saint-Laurent-du Var (06700), 395 rue Albert Camus - Résidence Le Saint-Joseph II - Bât H3 pour un montant total de 1 377,24 € HT et d'une durée d'un an à compter de sa notification.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-.6. AVR. 2023

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DRUMEZ Philippe**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 6 AVR. 2023

Et de la publication le : - 6 AVR. 2023

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DRUMEZ Philippe**

**CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**  
100 avenue de Londres  
62400 BÉTHUNE

Saint Laurent du Var, le 14/02/2023

A l'attention de Virginie MERLOT

Objet : Avenant n° 4 au Contrat de maintenance  
**N° 62.2017.01.002**

Madame, Monsieur,

Conformément à votre commande, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint, l'avenant au contrat de maintenance ci-dessus référencé.

Cet avenant intègre le(s) défibrillateur(s) à votre contrat, ajoute l'option BDN à vos appareils et formalise le transfert de votre défibrillateur. Toutes les autres clauses restant par ailleurs inchangées. Une facturation complémentaire au prorata de la période annuelle en cours du contrat vous sera émise. La date d'intégration de l'appareil supplémentaire a été fixée au 14/02/2023 sous réserve du paiement de la facture complémentaire associée.

Nous tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire et nous vous souhaitons bonne réception des présentes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Service Maintenance

**DEFIBRIL**  
**MATECIR SAS**  
395 Rue Albert Camus  
"Le St Joseph II" Bât. H3  
06700 St Laurent du Var  
Tél : 04 93 01 46 54 - Fax : 04 93 01 42 99  
Siret : 751 038 571 00038

## AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE MAINTENANCE N° Contrat : 62.2017.01.002

INFORMATIONS CLIENT	
Raison sociale :	<b>CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE</b>
Adresse :	100 avenue de Londres 62400 BÉTHUNE
Téléphone :	03 21 61 50 00
Fax :	03 21 61 35 48
E-mail :	
Contact :	Virginie MERLOT
Téléphone portable :	
Email du contact :	virginie.merlot@bethunebruay.fr

### Conditions Particulières

L'équipement suivant est intégré au contrat n° 62.2017.01.002 et bénéficie des mêmes garanties et des mêmes tarifs que les équipements déjà sous contrat.

Option Surveillance : non souscrite.

Option Gestion de la Base de Données Nationale GeoDAE (10€/an/appareil) : souscrite

Option PlusTrac : non souscrite

Date d'effet de l'intégration de l'équipement : 14/02/2023

**Date anniversaire de facturation des redevances annuelles : adossée au contrat principal excepté la première année facturée au prorata de la période annuelle en cours restant à courir.**

### Equipement concerné

Appareil	N° série	Adresse équipement	Redevance HT	Redevance TTC
MEDIANA A16	465582202967	ZAC du Beau Pré ARENA Béthune-Bruay 62131 VERQUIN	104,77	125,72
<b>Total des redevances annuelles</b>			<b>104,77€</b>	<b>125,72€</b>

Le montant TTC est donné à titre indicatif il peut évoluer en fonction de la législation en vigueur.

Ces appareils sont soumis à traçabilité en raison de leur classement en dispositifs médicaux.

En cas de modification d'adresse d'équipement, le client s'engage à communiquer à Défibril la nouvelle adresse de l'équipement en question.

De même le client s'engage à informer Défibril sous 8 jours en cas d'arrêt d'utilisation d'un équipement ou de toute modification survenue dans la localisation de ses équipements sus-mentionnés.

Défibril ne pourra être tenu pour responsable en cas d'impossibilité de suivi consécutif à un défaut d'information du client.

Le client a été informé qu'il est de sa responsabilité :

Que le matériel ci-dessus soit en bon état de fonctionnement à la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

Qu'aucune utilisation non conforme mentionnée à l'article **Exclusions** des Conditions Générales n'a été faite au préalable.

Que les termes de l'article **Obligations du client** des Conditions Générales ont été respectés.

Le présent avenant est émis en conformité avec la commande du client et vaut pour intégration du(des) matériel(s) ci-dessus.

### Conditions Particulières

L'équipement suivant anciennement situé au 138 bis rue Léon Blum 62290 Nœux-Les-Mines a été transféré et est dorénavant situé comme suit :

Appareil	N° série	Adresse équipement
PHILIPS HS1	A09D-02973	ZAC du Beau Pré ARENA Béthune-Bruay 62131 VERQUIN

### Conditions Particulières

Les équipements suivants affiliés au contrat n° 62.2017.01.002 bénéficie de l'option Gestion de la Base de Donnée Nationale GeoDAE (10€/an/appareil).

Date d'activation de l'option : 14/02/2023

### Equipement concerné

Appareil	N° série	Adresse équipement
SCHILLER FRED EASY	05899801960	Avenue du Lac 62290 Noeux-Les-Mines
PHYSIOCONTROL	44446639	Rue Augustin Caron 62700 Bruay la Buissière
PHILIPS HS1	A09D-02973	ZAC du Beau Pré 62131 Verquin
PHILIPS FRX	B09F-00908	Avenue Guillon 62290 Noeux-Les-Mines
PHILIPS FRX	B10C-02081	Grande Rue 62150 Bajus
PHILIPS FRX	B10C-02086	Rue Jule Weppe 62660 Beuvry
PHILIPS FRX	B10C-02087	Rue Vincent Auriol 62700 Bruay La Buissière
PHILIPS FRX	B16J-04967	Rue Pasteur 62460 Divion
PHILIPS FRX	B17C-03527	Rue Lavoisier 62530 Hersin Coupigny
PHILIPS FRX	B17C-03727	Rue de Versailles 62620 Barlin
ZOLL AED PLUS	X20K315694	Rue Léon Blum 62260 Auchel

Suite à l'acceptation de cet avenant:

- Les données techniques seront renseignées et mises à jour par Matecir Defibril dès l'application de l'avenant.
  - Les données administratives seront renseignées et mises à jour par Matecir Defibril, après fourniture de ces données par l'exploitant, qui répondra à un formulaire dynamique adressé par Matecir Defibril.
  - L'exploitant s'engage formellement à informer Matecir Defibril de toutes modifications concernant les données administratives, notamment les données d'accès qui seront accessibles par les services de secours (SAMU, pompiers), afin que Matecir Defibril procède à la mise à jour desdites données.
  - Ces modifications devront être adressées par écrit sous forme de courrier postal à Matecir Defibril Dir. Technique, 52 rue Jacques Yves Cousteau, Bat B, ZAC Beaupuy, 85000 La Roche sur Yon, ou par email : [BDN@defibril.fr](mailto:BDN@defibril.fr)
- Le prix est celui indiqué sur le devis signé par vos soins, valant contrat.

La facturation de cette option sera établie dès sa date d'intégration à votre contrat de maintenance.